02B4124

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
17 OCT. 2002
DEPOT N° 3672

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

DE LA SOCIETE VALTECH SA

A LA SOCIETE VALTECH FORMATION

DU 30 SEPTEMBRE 2002

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE LES SOCIETES
VALTECH SA ET VALTECH FORMATION

<u>ENTRE LES SOUSSIGNEES</u> :

VALTECH SA, société anonyme au capital de 1.053.560,54604 euros, dont le siège social est situé Grande Arche de La Défense 92044 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167,

représentée par Monsieur Jean-Yves HARDY, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une décision en date du 26 septembre 2002.

Ci-après dénommée "**VALTECH SA**"
ou "**la Société Apporteuse**"
d'une part,

ET

VALTECH FORMATION, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro (en cours d'attribution),

représentée par Monsieur Jean-Yves HARDY, agissant en qualité de Président de cette société et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu des statuts de la société.

Ci-après dénommée "**VALTECH FORMATION**"
ou "**la Société Bénéficiaire**"
d'autre part,

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire seront ci-après individuellement dénommées une "Partie" et collectivement les "Parties".

Il a été, préalablement au projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, conformément à la faculté offerte par l'article L 236-22 du code de commerce, faisant l'objet des présentes, exposé et rappelé ce qui suit :

EXPOSE PRELIMINAIRE

A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

A.1. La Société Bénéficiaire : la société VALTECH FORMATION

- La société VALTECH FORMATION est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta 92400 COURBEVOIE.

- La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro (en cours d'attribution).

- Son capital s'élève à ce jour à 37.000 euros, divisé en 3.700 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

- La société a été constituée le 25 septembre 2002 sous la forme d'une société par actions simplifiée et immatriculée le 26 septembre 2002 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

- La durée de la société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 25 septembre 2101.

- La société VALTECH FORMATION n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions et aucun plan de stock-options. D'une manière générale, la société VALTECH FORMATION n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute manière à l'attribution, à tout moment, ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société.

- La société VALTECH FORMATION n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.

- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.

- La société a pour objet en France et dans tous pays :

 - toutes activités de formation, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique, des conseils en gestion, management, organisation, logistique, ainsi que tous travaux s'y rattachant ;

 - et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

- La société clôture son exercice social le 31 décembre.

- La société VALTECH FORMATION entend exercer son activité au siège social, situé Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta 92400 COURBEVOIE.

A.2. La Société Apporteuse : la société VALTECH SA

- La société VALTECH SA est une société anonyme dont le siège social est situé Grande Arche de La Défense 92044 PARIS LA DEFENSE Cedex.

- La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167.

- Son capital social s'élève à la somme de 1.053.560,54604 euros, divisé en 69.116.235 actions sans valeur nominale.

- La durée de la société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et expirera le 31 décembre 2091.

- La société VALTECH SA n'a pas créé de parts bénéficiaires, ni émis aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions. Elle a émis au cours des années précédentes les valeurs mobilières composées suivantes pouvant être résumées dans les tableaux ci-après (situation au 05.06.02).

Plans d'options de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	03/01/97	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du conseil	03/10/97	16/02/99	16/02/99	10/11/99
Options attribuées	1 967 000	985 410	459 660	1 468 700
Actions de capital social potentiel	285 600	633 080	414 845	518 510
Prix de souscription	0,09482 €	0,01524 €	0,60949 €	3,3255 €
Date d'expiration	03/10/02	16/02/09	16/02/09	09/11/04
Options exercées au 31/12/2001	1 681 400	350 298	44 815	53 740

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	19/04/01	03/10/01	04/04/02	05/06//02
Options attribuées	2 440 069	3 680 379	466.000	250.000
Actions de capital social potentiel	123 784	3 679 879	466.000	250.000
Prix de souscription	5,5 €	1,43 €	1,98 €	1,23 €
Date d'expiration	19/04/06	03/10/06	03/04/07	30/06/2005
Options exercées au 31/12/2001	0	500	0	0

Plans d'option d'achat d'actions

Autorisation de l'assemblée	04/11/98	05/11/99
Date du Conseil	20/11/98	03/10/01
Options attribuées	330 600	501 200
Prix d'achat	0,5264 €	1,43 €
Date d'expiration	20/11/03	03/10/06
Options exercées	23 800	0

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Date de l'assemblée	05/11/99	19/03/01	29/06/01	04/04/02
Date du Conseil	10/11/99	19/04/01	23/07/01	04/04/02
Bons attribués	631 500	1 027 800	200 000	3 770 400
Actions de capital social potentiel	631 500	1 027 800	200 000	3 770 400
Prix de souscription	3,3255 €	5,5 €	2,93 €	1,98 €
Date d'expiration	09/11/04	19/04/06	23/07/06	04/04/07
Bons exercés	0	0	0	0

Bons de souscription d'actions autonomes ou liés à des actions

Date de l'assemblée	25/06/99	13/07/00	29/06/01	04/04/02	04/04/02
Type de bons	Bons autonomes	Bons autonomes	Bons attachés à des actions	Bons autonomes	Bons attachés à des actions
Bons autorisés ou attribués gratuitement ou attachés à des actions	13 500	699 993	350 000	199 000	484 854
Prix de souscription du bon	0,01524 €	gratuit	/	0,76 €	/
Bons souscrits	13 500	/	/	0	/
Actions de capital social potentiel	135 500	571 227	350 000	199 000	484 854
Prix d'exercice du bon	9 €	De 1,84 € à 4,44 €	0,01524 €	3,15 €	0,01524 €
Date d'expiration pour l'exercice du bon	25/06/04	30/08/03	15/09/03	04/04/04	04/04/07
Bons exercés	0	0	0	0	0

- La société VALTECH SA est cotée en bourse au Nouveau Marché depuis le 12 avril 1999 et fait donc appel public à l'épargne.

- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.

- La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

 - toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation, logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant.

 - la participation, directe ou indirecte, dans toute société, fond d'investissement, groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires.

 - et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

- La société clôture son exercice social le 31 décembre.

- La société VALTECH SA exerce son activité au siège social situé Grande Arche de La Défense 92044 PARIS LA DEFENSE Cedex et dans des établissements secondaires situés :

 - TERSUD Bâtiments "**A**" **et** "**B**", 5, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse ;
 - 22, rue Bellecordière - 69002 Lyon ;
 - 80, avenue Marceau - 75008 Paris.

B. LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

B.1. Liens en capital

La société VALTECH FORMATION est détenue à 99,99 % par la société VALTECH SA.

B.2. Dirigeants communs

Jean-Yves HARDY est Président-Directeur Général et administrateur de la société VALTECH SA et Président de la société VALTECH FORMATION.

C. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENVISAGE

L'opération d'apport, objet des présentes, constitue une opération de réorganisation interne de la société VALTECH SA, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de développement de cette activité laquelle fonctionne d'ores et déjà et historiquement de façon autonome.

D. COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

D.1. Comptes utilisés

Pour établir les conditions du projet d'apport partiel d'actif, la société VALTECH SA a arrêté une situation comptable de référence, à la date du 30 juin 2002, (ci-après la Situation Comptable de Référence) qui figure en **Annexe 1**. Cette Situation Comptable de Référence qui ne reprend que les éléments relatifs à la Branche d'Activité, telle que définie ci-après, apportée au 30 juin 2002 a été établie (i) sur la base d'une situation comptable intermédiaire arrêtée par la société VALTECH SA à la date du 30 juin 2002, établie selon les mêmes méthodes que les derniers comptes annuels et révisée par les commissaires aux comptes, (ii) en tenant compte également des amortissements prévisionnels au 31 octobre 2002 devant intervenir sur les immobilisations corporelles transférées dans le cadre de l'apport.

La référence aux éléments actifs et passifs de la Société Apporteuse à la date ci-dessus, en vue de l'établissement des conditions de l'opération et de la désignation de la Branche d'Activité faite ci-après, restera cependant sans incidence sur la consistance effective de la partie du patrimoine de la société VALTECH SA apportée à la société VALTECH FORMATION qui se trouvera dévolue à la société VALTECH FORMATION dans l'état où elle se trouvera à la date de la réalisation de l'apport.

D.2. Comptabilisation des éléments transférés

La valeur retenue par les Parties pour la comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire des éléments d'actif et passif transférés est la valeur nette comptable de ces éléments, telle qu'elle figurera dans la Situation Comptable Définitive, tel que ce terme est défini ci-après.

D.3. Date d'effet de l'apport

Les Parties sont convenues, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 6 que le présent apport partiel d'actif prendra effet à la date de réalisation, définie comme étant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VALTECH FORMATION appelée à approuver l'apport, (ci-après la Date de Réalisation). De ce fait, le présent apport partiel d'actif sera sans effet rétroactif.

A la Date de Réalisation, il sera procédé à l'établissement d'une situation comptable définitive de la Branche d'Activité apportée (ci-après la Situation Comptable Définitive), laquelle donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement dans les conditions prévues à l'article 4.3 ci-après.

E. METHODES D'EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES

Les Parties aux présentes ont procédé aux évaluations de l'apport et de sa rémunération dans les conditions et suivant les méthodes d'évaluation exposées dans l'**Annexe 2** de la présente convention.

CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNEES, ES QUALITES, ARRETENT, AINSI QU'IL SUIT, LE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FAISANT L'OBJET DES PRESENTES :

1. APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE VALTECH SA A LA SOCIETE VALTECH FORMATION

1.1 Apports

La société VALTECH SA, représentée par Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, transfère, sous les conditions ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après exprimées, notamment celles prévues à l'article 4, à la société VALTECH FORMATION, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Jean-Yves HARDY sous les mêmes conditions, la toute propriété des biens et droits ci-après désignés, constituant l'activité de la société VALTECH SA relative à la formation avec effet à la Date de Réalisation tel que ce terme est défini ci-dessus, exploitée exclusivement au sein des établissements sis à COURBEVOIE (92400) Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta et à TOULOUSE (31500) - TERSUD Bâtiment "B" - 5, avenue Marcel Dassault (ci-après désignée la "Branche d'Activité"), telle qu'elle existait au 30 juin 2002 et telle qu'elle se trouvera modifiée, tant activement que passivement, lors de la réalisation définitive de l'apport, étant précisé que les apports ci-après énumérés concernent exclusivement la Branche d'Activité.

Ainsi, la société VALTECH SA conservera l'exploitation de ses deux autres activités exploitées exclusivement:

- au siège social,
- et dans les établissements secondaires ci-après :

 - TERSUD Bâtiment "**A**", 5, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse ;
 - 22, rue Bellecordière - 69002 Lyon ;
 - 80, avenue Marceau - 75008 Paris.

Sans que les énonciations qui vont suivre, en cas d'imprécisions, omissions ou autres causes, puissent empêcher la transmission et la remise à la société VALTECH FORMATION des biens et droits non désignés ou insuffisamment désignés, se rattachant à la Branche d'Activité définie ci-dessus,

Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare que l'apport partiel de la Société Apporteuse est composé des éléments décrits ci-dessous, qui seront modifiés tant activement que passivement à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif et qui résulteront de la continuation de l'activité afférente à la Branche d'Activité entre le 30 juin 2002 et la Date de Réalisation, étant précisé que l'apport est placé sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L 236-16 à L 236-21 du code de commerce, conformément à l'article L 236-22 du code de commerce.

1.2 Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'apport partiel d'actif comprend l'ensemble des éléments afférents à la Branche d'Activité apportée, à savoir, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans la Situation Comptable de Référence établie par la société VALTECH SA à la date du 30 juin 2002 et qui se trouveront modifiés, tant activement que passivement à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif. La société VALTECH FORMATION reprendra tous les éléments d'actif et de passif relatifs à la Branche d'Activité dans leur état à la Date de Réalisation, même si ces éléments ne sont pas désignés dans la nomenclature ci-après, cette nomenclature étant établie sur la base des comptes de la société VALTECH SA au 30 juin 2002 et ayant un caractère purement énonciatif et non limitatif.

1.2.1 Immobilisations incorporelles

a) Les concessions, brevets et licences à l'exploitation de la Branche d'Activité transférée ainsi que des logiciels, apportés pour :

Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
EUROS : 211.465,22	EUROS : 113.892,57	EUROS : 97.572,65

b) Le fonds de commerce relatif à l'activité de formation comprenant la clientèle, les droits patrimoniaux se rattachant aux supports de formation listés en **Annexe 3**, les archives techniques commerciales, les pièces de comptabilité afférentes à la Branche d'Activité apportée, le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, accords, licences et engagements conclus par la société - la liste des baux immobiliers et la liste des engagements hors bilan concernant exclusivement la Branche d'Activité figurent respectivement en **Annexe 4 et Annexe 5** - apporté pour **mémoire**

Valeur totale des immobilisations incorporelles apportées : 97.572,65 EUROS

1.2.2 Immobilisations corporelles

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Installations générales, agencements	EUROS : 922.296,91	EUROS : 395.544,65	EUROS : 526.752,26
Matériels informatiques	EUROS : 640.916,91	EUROS : 479.193,61	EUROS : 161.723,30
Mobiliers	EUROS : 209.491,41	EUROS : 94.833,31	EUROS : 114.658,10

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 803.133,66 EUROS

1.2.3 Immobilisations financières

	Valeur brute comptable	**Amortissements ou provisions**	**Valeur nette comptable = Valeur d'apport**
Dépôts et cautionnements	EUROS : 123.869,18	/	EUROS : 123.869,18

Valeur totale des immobilisations financières apportées : 123.869,18 EUROS

Valeur totale de l'actif immobilisé apporté : 1.024.575,49 EUROS

La liste des immobilisations apportées figure en **Annexe 6.**

1.2.4 Actif circulant

	Valeur brute comptable	**Amortissements ou provisions**	**Valeur nette comptable = Valeur d'apport**
Comptes Clients	EUROS :1.098.535,75	/	EUROS : 1.098.535,75
Clients - effets à recevoir	EUROS : 5.118,28	/	EUROS : 5.118,28
Clients douteux	EUROS : 65.876,56	EUROS : 56.992,45	EUROS : 8.884,11
Clients - factures à établir	EUROS : 37.060,18	/	EUROS : 37.060,18
Autres créances	EUROS : 80.752,49	/	EUROS : 80.752,49
Disponibilités	EUROS : 131.629,54	/	EUROS : 131.629,54

Valeur totale de l'actif circulant apporté : 1.359.980,35 EUROS

1.2.5 Comptes de régularisation d'actif

	Valeur brute comptable	**Amortissements ou provisions**	**Valeur nette comptable = Valeur d'apport**
Charges constatées d'avance	EUROS : 29.291,79	/	EUROS : 29.291,79

Valeur totale des comptes de régularisation d'actif apportés : 29.291,79 EUROS

MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTE PAR LA SOCIETE VALTECH SA A LA SOCIETE VALTECH FORMATION EVALUE A LA DATE DU 30 JUIN 2002 :

2.415.847,63 EUROS

1.3 Prise en charge des éléments de passif

Sous réserve des dispositions de l'article 1.1 ci-dessus, la Société Bénéficiaire prendra à sa charge à la Date de Réalisation et acquittera à compter de cette date aux lieu et place de la Société Apporteuse le passif lié à la Branche d'Activité limitativement énuméré ci-dessous tel qu'il existe au 30 juin 2002 et tel qu'il sera apparu après cette date ou se trouvera modifié lors de la réalisation de l'apport.

- Dettes fournisseurs	497.891,52 EUROS
- Factures fournisseurs non parvenues	81.765,91 EUROS
- Dettes fiscales	359.838,43 EUROS
- Dettes sociales	344.264,44 EUROS
- Comptes de régularisation passif	28.218,32 EUROS

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE VALTECH SA PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE VALTECH FORMATION A LA DATE DU 30 JUIN 2002 :

1.311.978,62 EUROS

2. REMUNERATION DE L'APPORT

2.1 Actif net apporté

Le montant total des éléments d'actif transmis évalué au 30 juin 2002 est de 2.415.847,63 EUROS

et

le montant total du passif pris en charge évalué au 30 juin 2002 est de 1.311.978,62 EUROS

soit un actif net apporté par la société VALTECH SA à la société VALTECH FORMATION évalué à la date de la Situation Comptable de Référence à **1.103.869,01 EUROS**
arrondi à **1.103.860 EUROS.**

Monsieur Jean-Yves HARDY s'engage à ce que l'actif net transmis par la société VALTECH SA à la société VALTECH FORMATION à la Date de Réalisation soit au moins égal à l'actif net énoncé ci-dessus et estimé d'après la situation comptable des éléments composant la Branche d'Activité apportée, arrêtée au 30 juin 2002.

En conséquence, la société VALTECH SA s'engage à compléter l'apport sans délai s'il s'avérait, aux termes de la Situation Comptable Définitive, que l'actif net transmis à la Date de Réalisation était inférieur à 1.103.860 EUROS et ce par un versement en numéraire, dans les conditions fixées à l'article 4.3 des présentes. Toute augmentation de l'actif net transmis à la Date de Réalisation, tel qu'elle ressortirait de la Situation Comptable Définitive, sera en revanche acquise à la société VALTECH FORMATION et constatée dans la prime d'apport ainsi qu'il est dit ci-après, dans les conditions fixées à l'article 4.3 des présentes.

2.2 Valeur de l'action de la société VALTECH FORMATION

Sur la base des évaluations contradictoires établies par les Parties et rappelées ci-après à **l'Annexe 2**, la valeur réelle des actions de la société VALTECH FORMATION ressort à 10 EUROS.

2.3 Rémunération de l'apport

En vue de satisfaire aux obligations liées à la décision des Parties de soumettre la présente opération d'apport au régime fiscal de faveur, la société VALTECH FORMATION procèdera, préalablement à l'opération d'apport envisagée et sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital social devant résulter de ladite opération d'apport, à une réduction de son capital d'un montant de 27.306,00 EUROS par affectation de ce montant sur un compte de prime d'émission, son capital social étant ainsi réduit à 9.694 EUROS divisé en 3.700 actions de 2,62 EUROS de nominal.

En conséquence, les apports nets qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à la société VALTECH SA de 420.000 actions nouvelles de 2,62 EUROS de nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la société VALTECH FORMATION à titre d'augmentation de capital de cette société.

La société VALTECH FORMATION augmentera ainsi son capital de 1.100.400 EUROS.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires dès leur création.

Les actions à créer par la société VALTECH FORMATION au titre de l'augmentation de capital précitée seront inscrites en compte et négociables dès la réalisation définitive du présent projet d'apport.

2.4 Prime d'apport

La différence entre la valeur nette des biens apportés soit 1.103.860 EUROS et la valeur nominale des actions d'apport soit 1.100.400 EUROS ressortant à 3.460 EUROS constituera la prime d'apport.

Il est précisé en outre que toute augmentation de l'actif net transmis à la Date de Réalisation, telle qu'elle ressortira de la Situation Comptable Définitive, sera également constatée en "prime d'apport" dans les conditions visées à l'article 4.3.

De convention expresse entre les parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VALTECH FORMATION appelée à statuer sur l'apport :

- de prélever sur la prime d'apport, les montants nécessaires à la reconstitution des réserves, des provisions réglementées et assimilées à laquelle la société VALTECH FORMATION s'est engagée ;

- d'autoriser le Président de la société VALTECH FORMATION à imputer sur la prime d'apport l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la convention d'apport ;

Il sera demandé, en tant que de besoin, aux actionnaires de l'une et aux associés de l'autre société, d'approuver les conditions ci-dessus relatives à la détermination du montant de la prime d'apport. Les modalités d'utilisation de la prime d'apport seront approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VALTECH FORMATION approuvant l'apport de la société VALTECH SA.

3. PROPRIETE ET ENTREE EN JOUISSANCE

3.1 La société VALTECH FORMATION sera propriétaire et prendra possession et jouissance des éléments "Actif" et "Passif" à compter de la Date de Réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, objet du présent acte par suite de l'accomplissement des conditions suspensives définies ci-après.

3.2 Jusqu'audit jour, la société VALTECH SA continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux relatifs à la Branche d'Activité. Elle s'interdit, sans l'accord préalable de la société VALTECH FORMATION, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés, et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque les concernant, sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, de consentir aucune sûreté sur les biens apportés.

A ce titre, Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare qu'entre le 30 juin 2002 et ce jour, il n'a été effectué aucune opération affectant les biens et droits apportés, à l'exception de celles relevant de la gestion courante.

4. CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

Le présent apport est consenti et accepté sous réserve pour les Parties d'exécuter les charges suivantes :

4.1 En ce qui concerne la Société Bénéficiaire

4.1.1 Elle prendra les biens dans l'état où ils se trouveront au jour fixé pour l'entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Apporteuse pour quelque cause que ce soit, et notamment, pour changement dans la composition de ces biens, insolvabilité des débiteurs, usure ou mauvais état du matériel, erreur dans la désignation ou la contenance, quelle que soit la différence.

Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre les passifs pris en charge et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la société VALTECH FORMATION sera tenue d'acquitter tout excédent de passif et bénéficiera de toute réduction desdits passifs, sans recours ou revendication possible de part et d'autre.

4.1.2 Elle souffrira les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, sauf à s'en défendre et à profiter des servitudes actives s'il en existe.

4.1.3 Elle acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, les impôts, contributions, taxes, loyers ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, auxquels les biens apportés peuvent et pourront être assujettis.

4.1.4 Elle supportera et acquittera, à compter du même jour, les primes et cotisations d'assurance, ainsi que toutes charges quelconques grevant ou pouvant grever les biens apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à leur exploitation.

4.1.5 Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

4.1.6 La Société Bénéficiaire fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Apporteuse, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions conclus avec la clientèle, les fournisseurs, les créanciers, le personnel et généralement les tiers, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Apporteuse antérieurement à la Date de Réalisation de l'apport au titre de l'activité, objet du présent apport.

4.1.7 Elle sera substituée à la Société Apporteuse dans tous les droits et obligations attachées à la Branche d'Activité et relatifs aux actifs transférés à la société VALTECH FORMATION.

4.1.8 Elle exécutera, à compter du même jour, sans recours contre la Société Apporteuse, tous traités, marchés, conventions et engagements, notamment ceux mentionnés en **Annexe 4** et **Annexe 5** relatifs aux biens et droits apportés, à leur exploitation, et tous abonnements quelconques qui ont pu être contractés par la société VALTECH SA.

La réalisation définitive du présent apport entraînera l'extinction de plein droit de la convention de domiciliation portant sur les locaux situés Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta 92400 COURBEVOIE, consentie par la société VALTECH SA au profit de la société VALTECH FORMATION transmise dans le cadre du présent apport, par confusion de la personne du bailleur et du preneur.

4.1.9 Elle se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

4.1.10 Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances apportées.

4.1.11 Elle sera intégralement subrogée dans les droits de la Société Apporteuse pour poursuivre le recouvrement de toute créance, y compris douteuse, transmise dans le cadre du présent apport partiel d'actif, intenter et suivre toutes actions judiciaires, donner tout acquiescement à toutes décisions, recevoir, payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions, dans la mesure où ces litiges concerneront l'activité ou les biens apportés. La liste des litiges en cours à la date de ce jour figure en **Annexe 7**.

4.1.12 Elle sera débitrice des dettes de la Société Apporteuse qu'elle prend en charge dans les conditions prévues au paragraphe 1 des présentes sans solidarité avec elle et sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers.

4.1.13 Les créanciers des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet d'apport pourront faire opposition dans le délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

Il est précisé en tant que de besoin, que les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, ceux-ci étant tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

4.1.14 L'ensemble des salariés, mentionnés à l'**Annexe 8** et affectés à l'exploitation de la Branche d'Activité, y compris les salariés protégés sous réserve de l'accord de l'Inspection du Travail, seront transférés à la société VALTECH FORMATION conformément à l'article L 122-12 alinéa 2 du code du travail.

Ainsi, la société VALTECH FORMATION sera, par le seul fait de la réalisation de l'apport, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions des contrats de travail des salariés transférés.

4.2 En ce qui concerne la Société Apporteuse

4.2.1 La société VALTECH SA s'interdit jusqu'à la date de réalisation de l'apport - si ce n'est avec l'agrément écrit de la société VALTECH FORMATION - de disposer des biens transmis ou de signer tout accord, traité ou engagement quelconque afférent à la Branche d'Activité et sortant du cadre de la gestion courante de cette Branche d'Activité, en particulier de contracter

quelque emprunt sous quelque forme que ce soit.

4.2.2 La société VALTECH SA déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et de toutes actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés, spécialement sur les éléments du fonds de commerce. En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit sur les biens apportés, en tous greffes ou autres bureaux, toute dispense et décharge étant données à cet effet.

4.2.3 Le représentant de la Société Apporteuse, ès qualités, s'engage, au cas où la transmission de certains contrats ou certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, à solliciter préalablement à la réalisation de l'apport les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

Le représentant de la Société Apporteuse, ès qualités, s'engage en outre, s'il y a lieu, à effectuer préalablement à la réalisation de l'apport toutes notifications.

Si le titulaire d'un droit d'agrément ou de préemption exerçait son droit, à l'occasion de l'apport, celui-ci ne serait pas remis en cause et la Société Bénéficiaire aurait droit au prix, quelle que soit la différence en plus ou en moins entre ce prix et l'évaluation donnée au bien non-agréé ou ainsi préempté dans l'opération d'apport.

4.2.4 Le représentant de la Société Apporteuse, ès qualités, oblige celle-ci à fournir à la société VALTECH FORMATION tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige notamment, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la Société Bénéficiaire de l'apport, à faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs du présent apport et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

4.2.5 La société VALTECH SA s'oblige à remettre et à livrer à la société VALTECH FORMATION, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous livres et documents de toute nature s'y rapportant.

4.3 Ajustement.

4.3.1 Situation Comptable Définitive - Actif net au jour de la Date de Réalisation – Ajustement

A la Date de Réalisation, les comptables habituels de la Société Apporteuse et ceux de la Société Bénéficiaire (i) établiront conjointement et suivant les mêmes méthodes que celles appliquées pour la préparation de la Situation Comptable de Référence arrêtée à la date du 30 juin 2002, la Situation Comptable Définitive faisant apparaître le montant de l'actif net de la Branche d'Activité apportée au jour de la Date de Réalisation et (ii) calculeront sur la base de la Situation Comptable Définitive, le montant de l'Ajustement, résultant, le cas échéant, de la différence entre l'actif net au 30 juin 2002 et l'actif net au jour de la Date de Réalisation.

La Société Apporteuse fournira à la Société Bénéficiaire tous les éléments comptables permettant d'établir le montant exact des éléments à la Date de Réalisation nécessaires à la réalisation de la Situation Comptable Définitive et l'autorisera à procéder, le cas échéant, aux inventaires que la Société Bénéficiaire pourra juger nécessaires.

Cette Situation Comptable Définitive au jour de la Date de Réalisation sera arrêtée par le Président de la Société Apporteuse et transmise aux commissaires aux comptes de la Société Apporteuse pour commentaires éventuels et/ou préconisations, le cas échéant.

Dans cette hypothèse, la Société Apporteuse réalisera alors avec l'accord de la Société Bénéficiaire les corrections nécessaires sur la Situation Comptable Définitive.

En tout état de cause, la Situation Comptable Définitive et le montant de l'Ajustement en résultant devront être déterminés conjointement entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire au plus tard dans les soixante jours suivant la Date de Réalisation.

4.3.2 Charge de l'Ajustement

(i) Dans l'hypothèse où le montant de la valeur nette de la Branche d'Activité à la Date de Réalisation serait inférieur à 1.103.860 EUROS, la Société Apporteuse complétera l'apport par un versement en numéraire au profit de la Société Bénéficiaire à hauteur du montant de l'Ajustement, tel que déterminé en application des présentes.

L'Ajustement sera payé, au franc le franc, par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, au plus tard dans les dix jours ouvrables suivant la finalisation de la Situation Comptable Définitive telle qu'elle aura été acceptée par les Parties. A défaut de paiement à l'expiration de ce délai, les intérêts au taux légal courront de plein droit sur cette somme.

(ii) Dans l'hypothèse où le montant de la valeur nette de la Branche d'Activité à la Date de Réalisation serait supérieur à 1.103.860 EUROS, cette différence représentant le montant de l'Ajustement restera acquise à la Société Bénéficiaire et constatée dans la prime d'apport, sans modification du nombre d'actions nouvelles émises en rémunération du présent apport.

5. DECLARATIONS GENERALES

5.1 Déclarations générales

Monsieur Jean-Yves HARDY agissant ès qualités, déclare :

- que la société VALTECH SA n'a jamais été et n'est pas actuellement en état de redressement ou liquidation judiciaire ;

- que la société VALTECH SA n'est pas en règlement amiable, n'est pas en état de cessation des paiements et ne fait l'objet d'aucune procédure d'alerte ;

- que la société VALTECH SA n'a contracté aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence vis-à-vis de quiconque ;

- que la société VALTECH SA est propriétaire de la Branche d'Activité apportée ;

- que les divers éléments corporels ou incorporels compris dans les apports sont libres de toute inscription de privilège de vendeur, nantissement, warrant, gage ou sûreté quelconque, étant précisé que, concernant les inscriptions de nantissement de fonds de commerce et de privilèges (URSSAF) figurant sur l'état du Tribunal de Commerce relatif aux inscriptions des privilèges et des nantissements joint en **Annexe 9,** la société VALTECH SA a déclaré avoir remboursé dans leur intégralité les emprunts concernés et soldé le litige URSSAF, avoir obtenu confirmation des banques et organismes concernés de leur accord pour procéder à la mainlevée de ces privilèges et nantissements devenus sans objet et au retrait des mentions devenues inutiles figurant sur cet état.

Le retrait des mentions figurant sur ledit état est en cours de réalisation.

- que, généralement, tous les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de la Société Apporteuse, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

5.2 Renonciation aux privilèges et à l'action résolutoire

Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare que la Société Apporteuse renonce expressément aux privilèges du vendeur de meubles, ainsi qu'à l'action résolutoire pouvant lui appartenir contre la société VALTECH FORMATION en raison de l'inexécution par celle-ci des charges et conditions à elle imposées au titre du présent projet d'apport partiel d'actif.

6. CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport partiel d'actif objet du présent projet et l'augmentation de capital de la société VALTECH FORMATION qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALTECH SA de la présente opération d'apport partiel d'actif portant sur la Branche d'Activité qui sera consenti à la société VALTECH FORMATION ;

- approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VALTECH FORMATION de la réduction de capital social visée au paragraphe 2.3 ci-dessus, de la présente opération d'apport partiel d'actif portant sur la Branche d'Activité consenti par la société VALTECH SA et de la décision d'augmenter le capital social de la société dans les conditions stipulées.

Si les conditions visées ci-dessus n'étaient pas réalisées d'ici le 31 décembre 2002, les parties se concerteront pour, le cas échéant, proroger le présent accord.

7. REGIME FISCAL

7.1 Déclarations générales

7.1.1 Date de réalisation

Les parties rappellent, en tant que de besoin, et conformément à l'article D.3. du paragraphe de l'Exposé Préliminaire intitulé "Comptes Servant de base à l'apport partiel d'actif", que le présent apport prendra effet à la date de réalisation, définie comme étant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire appelée à approuver l'apport (ci-après "la Date de Réalisation"). De ce fait, le présent apport partiel d'actif sera sans effet rétroactif.

7.1.2 Engagements déclaratifs généraux

Les représentants des sociétés VALTECH SA et VALTECH FORMATION obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes opérations, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

7.2 Dispositions spécifiques

7.2.1 Impôt sur les sociétés

Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare que les sociétés VALTECH SA et VALTECH FORMATION entendent soumettre le présent apport au régime spécial prévu aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code Général des Impôts.

Pour l'application de ces dispositions, le représentant des sociétés VALTECH SA et VALTECH FORMATION déclare que :

- les éléments apportés dans le cadre des présentes constituent une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code Général des Impôts ;

- les sociétés VALTECH SA et VALTECH FORMATION sont des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, engage expressément la société VALTECH FORMATION à respecter les prescriptions légales et, notamment :

- en ce qui concerne les éléments de l'actif immobilisé au sens de l'article 210 A du Code Général des Impôts, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société VALTECH SA (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient ces biens dans les écritures de la société VALTECH SA ;

- à inscrire à son bilan les éléments d'actif qui lui sont apportés, autres que les immobilisations ou les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société VALTECH SA à la date de réalisation du présent apport ;

- à reprendre à son passif les provisions concernant la branche d'activité apportée par la société VALTECH SA dont l'imposition a été différée chez cette dernière, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport, y compris, en tant que de besoin, les provisions réglementées ;

- à se substituer à la société VALTECH SA pour la réintégration des résultats, afférents à la branche d'activité apportée, dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de la société VALTECH SA ;

- à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par le Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables par la société VALTECH SA, dans le cadre du présent apport ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors du présent apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société VALTECH SA, Société Apporteuse, à la date de réalisation du présent apport ;

Par ailleurs, Monsieur Jean-Yves HARDY, es qualités, déclare expressément que la société VALTECH SA s'engage :

- à conserver pendant trois ans au moins les titres de la société VALTECH FORMATION reçus en contrepartie de l'apport ;

- à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens transmis avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

Par ailleurs, les Parties s'engagent à accomplir, au titre du présent apport, les obligations déclaratives prévues par les dispositions de l'article 54 septiès I et II du Code Général des Impôts (tenue d'un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition et d'un registre des plus-values en report sur éléments non amortissables).

7.2.2 Taxe sur la valeur ajoutée - Biens mobiliers d'investissement

L'apport partiel d'actif emportant transmission d'une universalité totale de biens entre des assujettis redevables de la TVA, le soussigné, au nom des sociétés qu'il représente, déclare qu'il entend se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative 3 A-6-90 du 22 février 1990 qui exonère de TVA la cession de biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission, notamment sous forme d'apport, d'une universalité totale ou partielle de biens.

En conséquence, Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, engage la société VALTECH FORMATION :

- à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans le présent apport, conformément aux dispositions de l'article 261 3.1° a. du Code Général des Impôts ;

- à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 207-bis, 210,214,215,221 et 225 de l'Annexe II du Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si la société VALTECH SA avait continué à utiliser les biens apportés.

Ce double engagement fera l'objet d'une déclaration établie en double exemplaire et déposée auprès du service des impôts dont relève la société VALTECH FORMATION.

7.2.3 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application du régime spécial prévu aux articles 816 et 817 du Code Général des Impôts et 301-E de l'annexe II dudit Code, dès lors que les sociétés concernées sont des sociétés de capitaux soumises à l'impôt sur les sociétés, que le présent apport porte effectivement sur une branche complète et autonome d'activité et que cet apport est rémunéré par l'attribution de droits représentatifs du capital de la société VALTECH FORMATION.

A ce titre, le présent apport partiel d'actif sera enregistré moyennant le paiement du droit fixe de 230 euros.

Dans l'hypothèse où il y aurait lieu à imputation du passif pris en charge par la société VALTECH FORMATION, faute d'application possible du régime spécial précité, les Parties déclarent que celui-ci devra en tout état de cause s'imputer sur les éléments apportés qui ne supportent aucun droit d'enregistrement puis successivement sur les apports qui supportent les droits d'enregistrement les moins élevés.

7.2.4 Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II au Code Général des Impôts, et dans la mesure où le montant de cette contribution n'aurait pas été payé ou investi, la société VALTECH

FORMATION s'engage à reprendre la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituées par la loi du 28 juin 1963 et incombant à la société VALTECH SA au titre de la branche complète d'activité faisant l'objet du présent apport, à raison des salaires payés par elle depuis le 1er janvier 2002 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération d'apport. La société VALTECH FORMATION s'engage à reprendre dans son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société VALTECH SA et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La société VALTECH FORMATION demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par la Société Apporteuse antérieurement à la réalisation définitive du présent apport.

En outre, la société VALTECH FORMATION informera de cet engagement le centre des impôts de la Société Apporteuse.

7.2.5 Taxes diverses

Plus généralement, la société VALTECH FORMATION sera substituée de plein droit dans toutes autres charges et obligations pouvant incomber, et toutes prérogatives fiscales pouvant bénéficier, à la société VALTECH SA relativement à la branche d'activité apportée, au titre des taxes et impôts non mentionnés aux paragraphes 7.2.1 à 7.2.4 des présentes.

7.3 Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs

La société VALTECH FORMATION reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal relatifs aux biens apportés dans le cadre du présent traité d'apport qui ont pu être antérieurement souscrits par la société VALTECH SA à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

7.4 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour la branche considérée

Conformément à l'instruction 4 N-1-96 en date du 29 avril 1996, le transfert d'activité induit par le présent apport n'entraînera pas de déblocage anticipé des droits des salariés transférés résultant de l'accord de participation en vigueur dans la société VALTECH SA, tels que déterminés dans le Plan d'Epargne Entreprise signé par la société VALTECH SA le 19 février 1999.

La société VALTECH FORMATION s'engage à cet effet à se substituer à la société VALTECH SA pour l'application de l'ordonnance n°86-1134 du 21 octobre 1986 relative à la gestion des droits à participation des salariés aux résultats de l'entreprise acquis à la date du transfert.

En conséquence, la société VALTECH FORMATION déclare qu'elle sera purement et simplement subrogée à la société VALTECH SA s'agissant des obligations de cette dernière vis-à-vis des salariés transférés dans le cadre des présentes opérations : elle inscrira en tant que de besoin à son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés qui lui sont transférés du fait de l'apport partiel d'actif et assurera la gestion des fonds bloqués des salariés concernés, selon les stipulations des accords antérieurement conclus par la société VALTECH SA avec lesdits salariés, et ce, jusqu'au terme du délai de blocage des sommes, conformément à l'instruction en date du 29 avril 1996, 4 N-1-96, n°66, de la Direction Générale des Impôts.

La société VALTECH FORMATION demande, en conséquence, à bénéficier du maintien des dispositions fiscales prévues aux articles 237 bis A-I et II du Code général des Impôts.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Formalités

Tous pouvoirs sont conférés aux représentants légaux des sociétés VALTECH SA et VALTECH FORMATION, avec faculté de substitution, à l'effet de compléter, rectifier s'il y a lieu, la nomenclature de tous les éléments d'actif apportés et de passif pris en charge, et signer tous actes permettant l'accomplissement des formalités d'opposabilité aux tiers.

Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié conformément à la loi, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant le terme des assemblées générales appelées à statuer sur ce projet.

8.2 Frais et droits

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la société VALTECH SA ainsi que l'y oblige Monsieur Jean-Yves HARDY.

8.3 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

8.4 Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

8.5 Annexes

Le préambule et chacune des annexes ci-jointes, font partie du présent projet d'apport partiel d'actif.

Fait à Paris La Défense
Le 30 septembre 2002
En 8 exemplaires originaux

Pour
VALTECH SA
Monsieur Jean-Yves HARDY

Pour
VALTECH FORMATION
Monsieur Jean-Yves HARDY

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 SITUATION COMPTABLE DE REFERENCE RELATIVE A LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE PAR LA SOCIETE VALTECH SA, ARRETEE A LA DATE DU 30 JUIN 2002

Annexe 2 METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

Annexe 3 LISTE DES SUPPORTS DE FORMATION

Annexe 4 LISTE EXHAUSTIVE DES BAUX IMMOBILIERS TRANSFERES

Annexe 5 LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (INCLUANT LES CONTRATS DE LOCATION ET LES CRÉDIT BAUX MOBILIERS)

Annexe 6 LISTE DES IMMOBILISATIONS

Annexe 7 LISTE DES LITIGES

Annexe 8 LISTE DES SALARIES TRANSFERES

Annexe 9 ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS DE LA SOCIETE VALTECH SA

Annexe 1

SITUATION COMPTABLE DE REFERENCE RELATIVE A LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE PAR LA SOCIETE VALTECH SA, ARRETEE A LA DATE DU 30 JUIN 2002

	Brut	Amort/prov.	net	TOTAL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				**97 572,65**
Concessions Brevets et licences	211 465,22	113 892,57	97 572,65	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				**803 133,66**
Installation générales agencements	922 296,91	395 544,65	526 752,26	
Matériel informatique	640 916,91	479 193,61	161 723,30	
Mobilier	209 491,41	94 833,31	114 658,10	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				**123 869,18**
Dépôts et cautionnements versés	123 869,18		123 869,18	
CREANCES CLIENTS				**1 149 598,32**
Compte collectif Clients	1 098 535,75		1 098 535,75	
Clients Effets à recevoir	5 118,28		5 118,28	
Clients douteux	65 876,56	56 992,45	8 884,11	
Clients Factures à établir	37 060,18		37 060,18	
AUTRES CREANCES				**80 752,49**
Personnel, avances et acomptes	7 622,45		7 622,45	
TVA déductible sur immo 19,6%	303,80		303,80	
TVA déductible à 19,6%	65 748,34		65 748,34	
TCA/Factures non parvenues	7 077,90		7 077,90	
DISPONIBILITES	131 629,54		131 629,54	**131 629,54**
COMPTES DE REGUL.ACTIF				**29 291,79**
Charges constatées d'avance	29 291,79		29 291,79	
ACTIF APPORTE	3 556 304,22	1 140 456,59	**2 415 847,63**	**2 415 847,63**

		TOTAL
FOURNISSEURS		**579 657,43**
compte collectif Fourniseurs	497 891,52	
Factures non parvenues	81 765,91	
DETTES SOCIALES		**344 264,44**
Dettes Provisions Congés Payés	112 822,73	
Personnel Autres charges à payer	32 502,03	
URSSAF	57 769,00	
Winterthur Mutuelle	9 759,40	
IRIAL Retraite Complémentaire	17 930,63	
IPRIAL Retraite cadre	26 049,16	
GARP	8 255,31	
Formation Professionnelle	9 903,71	
Apprentissage	3 301,24	
Effort construction	2 971,11	
Charges sociales sur Congés Payés	48 895,18	
Charges sociales à payer	14 104,94	
DETTES FISCALES		**359 838,43**
TVA à décaisser	52 837,69	
TVA Collectée à 19,6%	294 693,97	
Etat charges à payer	12 306,77	
COMPTES DE REGUL.PASSIF		**28 218,32**
Produits constatés d'avance	28 218,32	
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	**1 311 978,62**	**1 311 978,62**
ACTIF NET APPORTE	***1 103 869,01***	

Annexe 2

METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

1. METHODES DE COMPTABILISATION DES ELEMENTS TRANSMIS

Les éléments d'actif et de passif transmis par la Société Apporteuse seront apportés à la Société Bénéficiaire à leur valeur nette comptable à la Date de Réalisation, telle que cette dernière ressortira de la Situation Comptable Définitive.

2. METHODES D'EVALUATION DE L'APPORT

Les éléments d'actif et de passif transmis par la Société Apporteuse ont été valorisés sur la base de leur valeur nette comptable au 30 juin 2002 diminuée toutefois d'un montant prévisionnel d'amortissements devant être réalisés sur les immobilisations corporelles jusqu'au 31 octobre 2002. A la Date de Réalisation, une Situation Comptable Définitive relative à la Branche d'Activité apportée sera établie et donnera lieu, le cas échéant, à un Ajustement dans les conditions prévues dans les conditions prévues à l'article 4.3 ci-dessus.

3. REMUNERATION DE L'APPORT

3.1 Détermination de la valeur des actions de la société VALTECH FORMATION

Pour la détermination de la parité, la valeur des actions de la société VALTECH FORMATION s'établit à 37.000 EUROS, correspondant au montant du capital, à la date de sa constitution, soit le 25 septembre 2002, soit 10 EUROS par action existante

3.2 Valorisation de la Branche d'Activité apportée

Pour permettre le calcul de la rémunération de l'apport, la Branche d'Activité apportée a été valorisée sur la base d'un multiple habituellement retenu pour la valorisation des activités de formation et qui ressort à 0,7 fois le chiffre d'affaires annuel de l'activité concernée estimé pour l'exercice 2002. Ainsi, la valeur retenue par les Parties pour la Branche d'activité ressort à 4.200.000 EUROS.

3.3 Rémunération de l'apport

Compte tenu de la valeur des actions de la société VALTECH FORMATION, l'apport de la société VALTECH SA sera rémunéré par l'attribution de 420.000 actions de valeur nominale de 2,62 EUROS chacune, à créer par la société VALTECH FORMATION.

La société VALTECH FORMATION augmentera ainsi son capital d'un montant de 1.100.400 EUROS.

4. MONTANT PREVU POUR LA PRIME D'APPORT

Sous réserve des dispositions visées à l'article 4.3 du traité d'apport, l'opération génèrera une prime d'apport d'un montant de 3.460 EUROS égale à la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 1.103.860 EUROS, et la valeur nominale des actions rémunérant l'apport, soit 1.100.400 EUROS.

Annexe 3

LISTE DES SUPPORTS DE FORMATION

CODE	THEMATIQUE	Département formation de Valtech France	Département formation de Valtech UK	Département formation de Valtech USA
ADP	JAVA	100%	0%	0%
AJOD	JAVA	90%	10%	0%
AJOD US	JAVA	0%	50%	50%
IJOP	JAVA	80%	20%	0%
IJTA	JAVA	0%	0%	100%
JEA	JAVA	80%	20%	0%
JGUI	JAVA	80%	20%	0%
JOD	JAVA	50%	25%	25%
INT	JAVA	100%	0%	0%
TIJ	JAVA	100%	0%	0%
DIA	Serveurs d'application	0%	0%	100%
DIAO	Serveurs d'application	0%	0%	100%
DIAWLS	Serveurs d'application	0%	0%	100%
ERGO	Serveurs d'application	100%	0%	0%
J2EE	Serveurs d'application	85%	15%	0%
JWEB	Serveurs d'application	85%	15%	0%
TIEJB	Serveurs d'application	100%	0%	0%
WAS	Serveurs d'application	0%	0%	100%
WLS	Serveurs d'application	0%	0%	100%
ACOD	C++	40%	0%	60%
CPP	C++	100%	0%	0%
ECOD	C++	60%	10%	30%
EXML	XML	90%	10%	0%
IMS	XML	100%	0%	0%
TIWEB	XML	100%	0%	0%
TIXML	XML	100%	0%	0%
XML	XML	90%	10%	0%
XMLJ	XML	90%	10%	0%
XSL	XML	100%	0%	0%
SHOD	.NET	50%	0%	50%
VALNET	.NET	100%	0%	0%
CEA	CORBA	100%	0%	0%
ECOBC	CORBA	100%	0%	0%
ECOBW	CORBA	100%	0%	0%
ECVBC	CORBA	100%	0%	0%
ECVBJ	CORBA	100%	0%	0%
TIC	CORBA	100%	0%	0%
EAI	INTEGRATION	100%	0%	0%
WSERV	INTEGRATION	90%	10%	0%
SWEB	SECURITE	100%	0%	0%
AOD	UML & UP	0%	0%	100%
IOT	UML & UP	100%	0%	0%
MATP	UML & UP	40%	30%	30%
OOAD	UML & UP	40%	20%	40%
OOAD+Rose	UML & UP	100%	0%	0%
ROOA	UML & UP	0%	10%	90%
RUML	UML & UP	100%	0%	0%
UML	UML & UP	100%	0%	0%
UP Distilled	UML & UP	30%	30%	40%
CCA	Outils GCL	100%	0%	0%
CCB	Outils GCL	100%	0%	0%
CCMSU	Outils GCL	100%	0%	0%
CCU-Unix	Outils GCL	100%	0%	0%
CCU-Win	Outils GCL	100%	0%	0%
ROSA	Outils GCL	100%	0%	0%
ROSDC	Outils GCL	100%	0%	0%
ROSDJ	Outils GCL	100%	0%	0%
TICC	Outils GCL	100%	0%	0%
		4370%	315%	1115%
		75,34482759	5,431034483	19,22413793

Annexe 4

LISTE EXHAUSTIVE DES BAUX IMMOBILIERS TRANSFERES

NOM DU BAILLEUR	DATE	ADRESSE
SCI PLAINE TER SUD 20, rue Léonard de Vinci 75116 Paris incluant les avenants n°1 à 11 dont le dernier est daté du 15 février 2001	10 mars 1998	TERSUD **BATIMENT B** 5, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse
SCI S.B. LE LAVOISIER 2 ter Boulevard St Martin - 75010 Paris (venue aux droits de la société SEFIMEG) et son avenant n°1 du 2 mai 2000	28 octobre 1997	IMMEUBLE LAVOISIER : Bâtiment CB52 - Quartier Gambetta - 4, Place des Vosges LA DEFENSE V - 92400 Courbevoie

Annexe 5

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(INCLUANT LES CONTRATS DE LOCATION ET LES CRÉDIT BAUX MOBILIERS)

A/ ENGAGEMENTS HORS BILAN

Prise en charge par la société Valtech Formation dans le cadre de l'opération d'apport des engagements de retraite concernant les salariés listés en annexe 8, ce montant n'ayant pas été déterminé chez la société Valtech SA compte tenu des caractéristiques de l'effectif de la société.

B/ ENGAGEMENTS DE LOCATION

Bailleur : ALCYON
Objet : Photocopieur CANON GP 160 F + socle + Tri CAD
Date du bon de commande : 11/09/2001
Durée : 24 mois

Bailleur : ALCYON - Banque BNP
Objet : Photocopieur CANON GP3300+CRV+Socle+Module Fonction
Date du bon de commande : 11/09/2001
Début de la location : 12/10/2001
Durée : 63 mois
Montant mensuel : 7965,36 euros TTC

C/ CREDITS BAUX MOBILIERS

Fournisseur : JBM EXO - Banque BNP
Objet : Armoires et tables de bureau
Début de la location : 19/05/98
Durée : 84 mois
Montant mensuel : 1688,98 euros TTC

Fournisseur : Marie Luce Berrux - Banque BNP
Objet : chaises et matériel de bureau
Début de la location : 26/2/98
Durée : 60 mois
Montant mensuel : 2072,50 euros TTC

Annexe 6

LISTE DES IMMOBILISATIONS

			Date d'achat		durée d'am	Prix d'achat	Amortissemer	VNC	Amortissement mensuel	amortissements 1/7/02 au 31/10/02
AGCC290999	Réaménagement locaux info	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	24 391,84	7 460,58	16 931,26	225,85	903,40
AGCC300999	Cables electriques	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	768,34	235,01	533,33	7,11	28,46
AGCC301100	9 climatiseurs+ instal paris	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	55 979,28	9 865,47	46 113,81	518,33	2 073,31
AGCE010199	Aménagement paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	5 783,46	2 249,13	3 534,33	53,55	214,20
AGCE010399	Travaux local serveur	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	2 058,06	762,24	1 295,82	19,06	76,22
AGCE010498	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	9 604,29	4 535,35	5 068,94	88,93	355,71
AGCE010698	Décoration	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	7 165,10	3 250,83	3 914,27	66,34	265,37
AGCE011200	Aménagement locaux 5 paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	47 936,07	8 433,18	39 502,89	443,85	1 775,41
AGCE020498	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	9 116,45	4 299,36	4 817,09	84,41	337,65
AGCE060499	Climatiseur acompte	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	1 605,29	576,73	1 028,56	14,86	59,46
AGCE090998	Aménagement bureau	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	6 890,70	2 915,79	3 974,91	63,80	255,21
AGCE100698	Climatisation Paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	23 972,61	10 802,46	13 170,15	221,97	887,87
AGCE110698	Amenagement	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	6 067,47	2 734,10	3 333,37	56,18	224,72
AGCE160298	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 201,43	1 555,26	1 646,17	29,64	118,57
AGCE171100	Aménagement 5e salle forma paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	9 701,40	1 745,65	7 955,75	89,83	359,31
AGCE180398	Installation Electrique salle	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	18 574,39	8 840,02	9 734,37	171,99	687,94
AGCE180598	Travaux toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	60 080,16	27 481,09	32 599,07	556,30	2 225,19
AGCE200498	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	8 346,58	3 889,92	4 456,66	77,28	309,13
AGCE210498	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	25 748,64	12 000,13	13 748,51	238,41	953,65
AGCE220498	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	15 267,77	7 106,11	8 161,66	141,37	565,47
AGCE220499	Climatiseur solde	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 745,67	1 327,18	2 418,49	34,68	138,73
AGCE230198	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	9 604,29	4 733,96	4 870,33	88,93	355,71
AGCE251100	Amenagement salle forma 5e	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	20 544,03	3 645,94	16 898,09	190,22	760,89
AGCE281098	Amenagement toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	11 860,53	4 839,39	7 021,14	109,82	439,28
AGCG120198	Moquette	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	32 951,86	16 353,87	16 597,99	305,11	1 220,44
AGCI160300	Cablage reseau salle séminaire	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	4 725,92	1 201,90	3 524,02	43,76	175,03
AGCJ010198	Parquet et estrades	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	19 869,60	9 934,79	9 934,81	183,98	735,91
AGCM131198	Amenagement paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	2 978,09	1 201,35	1 776,74	27,57	110,30
AGCM210198	Installation cables telephones	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	20 580,62	10 156,91	10 423,71	190,56	762,25
AGCM280999	Instal autocom	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	15 090,01	4 620,16	10 469,85	139,72	558,89
AGCP050298	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	24 391,84	11 932,41	12 459,43	225,85	903,40
AGCP100298	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	117 077,80	57 093,44	59 984,36	1 084,05	4 336,21
AGCP120198	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	137 204,12	68 093,84	69 110,28	1 270,41	5 081,63
AGCP200198	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	9 604,29	4 742,85	4 861,44	88,93	355,71
AGCP200298	Travaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	25 916,33	12 558,22	13 358,11	239,97	959,86
AGCQ200599	Installation 3 serveurs	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	2 439,18	843,17	1 596,01	22,59	90,34
AGCQ210499	Installation serveur paris/transfer	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	786,64	278,96	507,68	7,28	29,13
AGCR290800	Travaux toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	26 648,09	5 428,32	21 219,77	246,74	986,97
AGCR300800	Travaux Toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 988,64	812,50	3 176,14	36,93	147,73
AGCS010100	1 panneau salle de conférence	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 811,23	1 058,68	2 752,55	35,29	141,16
AGCS010198	Plateaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	1 426,92	713,47	713,45	13,21	52,85
AGCS011000	Salle forma toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	4 573,47	889,28	3 684,19	42,35	169,39
AGCS070999	Peinture 2 panneaux	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	1 524,49	476,65	1 047,84	14,12	56,46
AGCS150299	Extension reseau EDF 100 mnz	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 658,78	1 372,04	2 286,74	33,88	135,51
AGCS150499	Décoration locaux paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 414,86	1 217,34	2 197,52	31,62	126,48
AGCS200400	Décoration 4e paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	7 241,33	1 765,63	5 475,70	67,05	268,20
AGCS210900	Travaux amenagement toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	3 984,75	785,89	3 198,86	36,90	147,58
AGCS220900	Travaux amenagement toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	4 735,79	934,00	3 801,79	43,85	175,40
AGCS280299	Décoration locaux paris peinture	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	7 317,55	2 712,46	4 605,09	67,76	271,02
AGCS281000	Restauration salle forma paris	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	6 021,74	1 118,85	4 902,89	55,76	223,03
AGCS311298	Décoration Toulouse	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	5 260,37	2 047,31	3 213,06	48,71	194,83
AGCV281099	Serrures bureau	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	3 302,05	980,42	2 321,63	30,57	122,30
AGE0102160	Controle d'acces noralsy	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	25 466,52	3 961,46	21 505,06	235,80	943,20
AGE0105151	Travaux clim paris 4e et 5e	11,1111 %	[illegible]	Lineaire	9	1 865,98	236,71	1 629,27	17,28	69,11
AGE0108101	Travaux amenagement Toulouse	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	2 833,26	264,09	2 569,17	26,23	104,94
AGE0109004	Travaux Extension Bureau Toulouse	11,1111 %	[illegible]	Linéaire	9	3 590,94	313,66	3 277,28	33,25	133,00
						922 296,91	**361 385,51**	**560 911,40**	**8 539,79**	**34 159,14**
BRE0111148	5 lone orbix 2000 C+	33,3333 %	01/11/2001	Linéaire	3	25 805,00	5 734,44	20 070,56	716,81	2 867,22
BRE0203186	1 deploy solut° lavoisier	33,3333 %	20/03/2002	Linéaire	3	1 198,60	112,09	1 086,51	33,29	133,18
BRE0204241	Versata Licences Lavoisier	33,3333 %	01/04/2002	Linéaire	3	11 667,00	972,25	10 694,75	324,08	1 296,33
BRE0204242	Versata Licences Lavoisier	33,3333 %	01/04/2002	Linéaire	3	58 333,00	4 861,08	53 471,92	1 620,36	6 481,44
BREA030800	15 licences webobject	33,3333 %	04/08/2000	Linéaire	3	1 484,09	944,05	540,04	41,22	164,90
BRED281100	2licences informb.clousceau	33,3333 %	29/11/2000	Linéaire	3	2 573,95	1 363,24	1 210,71	71,50	285,99
BREF280695	2 file maker	33,3333 %	29/06/1995	Linéaire	3	228,80	228,80	0,00		
BREF311095	1 File maker	33,3333 %	31/10/1995	Linéaire	3	109,98	109,98	0,00		
BREI150300	Licence site Exceed	33,3333 %	15/03/2000	Linéaire	3	3 840,19	2 937,03	903,16	106,67	426,69
BREI310100	26 licences formation	33,3333 %	31/01/2000	Linéaire	3	1 109,83	894,02	215,81	30,83	123,31
BREM240694	Logiciel visual C+	33,3333 %	25/06/1994	Linéaire	3	269,40	269,40	0,00		
BRER010798	Licence rose	33,3333 %	01/07/1998	Linéaire	3	3 292,90	3 292,90	0,00		
BRER011100	6 licences clearcase	33,3333 %	01/11/2000	Linéaire	3	63 474,67	35 263,67	28 211,00	1 763,19	7 052,74
BRER030599	1 rational unified process	33,3333 %	04/05/1999	Linéaire	3	747,00	747,00	0,00		
BRER121098	Licence soda base	33,3333 %	13/10/1998	Linéaire	3	3 292,90	3 292,90	0,00		
BRER160997	1 licence rogi C+	33,3333 %	17/09/1997	Linéaire	3	2 637,37	2 637,37	0,00		
BRER180599	6 licences clearcase	33,3333 %	18/05/1999	Linéaire	3	22 679,84	22 679,84	0,00		
BRER250398	Licence rose	33,3333 %	26/03/1998	Linéaire	3	966,53	966,53	0,00		
BRER250699	1 licence rational	33,3333 %	26/06/1999	Linéaire	3	1 768,41	1 768,41	0,00		
BRES271196	MS visual C++	33,3333 %	28/11/1996	Linéaire	3	410,09	410,09	0,00		
BRET060297	1 file maker	33,3333 %	07/02/1997	Linéaire	3	1 002,20	1 002,20	0,00		
BREW300596	Outils cours MEC	33,3333 %	30/05/1996	Linéaire	3	4 573,47	4 573,47	0,00		
						211 465,22	**95 060,76**	**116 404,46**	**4 707,95**	**18 831,81**

MAI0101180	[illegible]	33,3333 %	31/01/2001	Linéaire	3	8 918,27	4 211,40	4 706,87	247,73	990,92
MAI0103037	[illegible]	33,3333 %	20/03/2001	Linéaire	3	2 067,97	882,71	1 185,26	57,44	229,77
MAI0103251	[illegible]	33,3333 %	20/03/2001	Linéaire	3	7 787,55	3 324,13	4 463,42	216,32	865,28
MAI0105099	[illegible]	33,3333 %	22/05/2001	Linéaire	3	42 319,85	15 634,82	26 685,03	1 175,55	4 702,21
MAI0105202	[illegible]	33,3333 %	22/05/2001	Linéaire	3	10 579,96	3 908,71	6 671,25	293,89	1 175,55
MAI0106043	[illegible]	33,3333 %	06/06/2001	Linéaire	3	9 718,62	3 464,51	6 254,11	269,96	1 079,85
MAI0106244	[illegible]	33,3333 %	26/06/2001	Linéaire	3	1 568,70	530,16	1 038,54	43,58	174,30
MAI0106246	[illegible]	33,3333 %	27/06/2001	Linéaire	3	7 787,55	2 624,70	5 162,85	216,32	865,28
MAI0106251	[illegible]	33,3333 %	11/06/2001	Linéaire	3	32 395,42	11 398,38	20 997,04	899,87	3 599,49
MAI0107210	[illegible]	33,3333 %	02/07/2001	Linéaire	3	1 326,61	440,97	885,64	36,85	147,40
MAI0107211	[illegible]	33,3333 %	02/07/2001	Linéaire	3	1 590,04	528,54	1 061,50	44,17	176,67
MAI0109342	[illegible]	33,3333 %	11/09/2001	Linéaire	3	11 205,00	3 008,75	8 196,25	311,25	1 245,00
MAI0110216	[illegible]	33,3333 %	16/10/2001	Linéaire	3	3 658,78	863,88	2 794,90	101,63	406,53
MAI0201014	[illegible]	33,3333 %	24/01/2002	Linéaire	3	2 744,08	398,91	2 345,17	76,22	304,90
MAI0202190	[illegible]	33,3333 %	18/02/2002	Linéaire	3	13 720,40	1 689,64	12 030,76	381,12	1 524,49
MAI0205053	[illegible]	33,3333 %	07/05/2002	Linéaire	3	3 990,71	199,53	3 791,18	110,85	443,41
MATD050900	[illegible]	33,3333 %	06/09/2000	Linéaire	3	33 294,87	20 192,70	13 102,17	924,86	3 699,43
MATD060900	[illegible]	33,3333 %	07/09/2000	Linéaire	3	41 618,58	25 202,35	16 416,23	1 156,07	4 624,29
MATD100700	[illegible]	33,3333 %	11/07/2000	Linéaire	3	29 849,52	19 623,28	10 226,24	829,15	3 316,61
MATD120999	[illegible]	33,3333 %	16/09/1999	Linéaire	3	30 421,20	28 308,61	2 112,59	845,03	2 112,58
MATD141099	[illegible]	33,3333 %	15/10/1999	Linéaire	3	16 647,43	15 044,34	1 603,09	462,43	1 618,50
MATD150999	[illegible]	33,3333 %	16/09/1999	Linéaire	3	14 223,49	13 235,75	987,74	395,10	987,74
MATD170999	[illegible]	33,3333 %	17/09/1999	Linéaire	3	30 421,20	28 280,44	2 140,76	845,03	2 112,58
MATD181199	[illegible]	33,3333 %	19/11/1999	Linéaire	3	1 161,05	1 012,70	148,35	32,25	129,01
MATD230500	[illegible]	33,3333 %	24/05/2000	Linéaire	3	12 195,92	8 548,42	3 647,50	338,78	1 355,10
MATD240500	[illegible]	33,3333 %	24/05/2000	Linéaire	3	18 293,88	12 822,64	5 471,24	508,16	2 032,65
MATI231299	[illegible]	33,3333 %	24/12/1999	Linéaire	3	28 203,07	23 685,34	4 517,73	783,42	3 133,67
MATI301000	[illegible]	33,3333 %	31/10/2000	Linéaire	3	3 963,67	2 202,03	1 761,64	110,10	440,41
MATI311000	[illegible]	33,3333 %	31/10/2000	Linéaire	3	21 342,86	11 857,13	9 485,73	592,86	2 371,43
MATI311299	[illegible]	33,3333 %	31/12/1999	Linéaire	3	5 998,87	5 001,84	997,03	166,64	666,54
MATQ010900	[illegible]	33,3333 %	01/09/2000	Linéaire	3	8 918,36	5 450,10	3 468,26	247,73	990,93
MATQ060900	[illegible]	33,3333 %	07/09/2000	Linéaire	3	21 898,30	13 260,64	8 637,66	608,29	2 433,14
MATQ070700	[illegible]	33,3333 %	08/07/2000	Linéaire	3	21 404,06	14 130,63	7 273,43	594,56	2 378,23
MATQ130900	[illegible]	33,3333 %	14/09/2000	Linéaire	3	14 481,28	8 675,36	5 805,92	402,26	1 609,03
MATQ170599	[illegible]	33,3333 %	18/05/1999	Linéaire	3	1 042,75	1 042,75	0,00	0	
MATQ181099	[illegible]	33,3333 %	19/10/1999	Linéaire	3	731,76	658,58	73,18	20,33	73,18
MATQ190399	[illegible]	33,3333 %	20/03/1999	Linéaire	3	4 265,52	4 265,52	0,00	0	
MATQ191099	[illegible]	33,3333 %	19/10/1999	Linéaire	3	2 484,92	2 236,43	248,49	69,03	248,49
MATQ211298	[illegible]	33,3333 %	22/12/1998	Linéaire	3	4 478,80	4 478,80	0,00	0	
MATQ220999	[illegible]	33,3333 %	23/09/1999	Linéaire	3	2 815,08	2 601,34	213,74	78,20	297,15
MATQ250500	[illegible]	33,3333 %	26/05/2000	Linéaire	3	10 732,52	7 502,81	3 229,71	298,13	1 192,50
MATQ260500	[illegible]	33,3333 %	26/05/2000	Linéaire	3	7 134,68	4 987,66	2 147,02	198,19	792,74
MATQ271100	[illegible]	33,3333 %	28/11/2000	Linéaire	3	2 927,02	1 552,95	1 374,07	81,31	325,22
MATQ310800	[illegible]	33,3333 %	31/08/2000	Linéaire	3	5 419,56	3 311,95	2 107,61	150,54	602,17
MATS011200	[illegible]	33,3333 %	01/12/2000	Linéaire	3	6 250,41	3 298,83	2 951,58	173,62	694,49
MATS141200	[illegible]	33,3333 %	15/12/2000	Linéaire	3	3 048,98	1 569,67	1 479,31	84,69	338,78
MATS221199	[illegible]	33,3333 %	23/11/1999	Linéaire	3	5 945,51	5 163,78	781,73	165,15	660,61
MATS290799	[illegible]	33,3333 %	30/07/1999	Linéaire	3	11 891,02	11 571,72	319,30	330,31	330,31
MATS300698	[illegible]	33,3333 %	30/06/1998	Linéaire	3	10 518,98	10 518,98	0,00	0	
MATS310398	[illegible]	33,3333 %	31/03/1998	Linéaire	3	10 458,00	10 458,00	0,00	0	
MATS310599	[illegible]	33,3333 %	31/05/1999	Linéaire	3	5 015,57	5 015,57	0,00	0	
MATT131299	[illegible]	33,3333 %	14/12/1999	Linéaire	3	5 602,50	4 756,94	845,56	155,63	622,50
MATT140498	[illegible]	33,3333 %	15/04/1998	Linéaire	3	8 253,74	8 253,74	0,00	0	
MATT200199	[illegible]	33,3333 %	21/01/1999	Linéaire	3	6 578,18	6 578,18	0,00	0	
MATT250698	[illegible]	33,3333 %	26/06/1998	Linéaire	3	9 604,29	9 604,29	0,00	0	
						640 916,91	**419 072,53**	**221 844,38**	**16 130,59**	**60 121,08**

NB DE MOIS

MOB0106084	[illegible]	15,00 %	15/06/2001	Linéaire	80	4 268,57	668,75	3 599,82	53,36	213,43
MOIB011198	[illegible]	15,00 %	01/11/1998	Linéaire	80	5 833,77	3 208,58	2 625,19	72,92	291,69
MOIB051099	[illegible]	15,00 %	06/10/1999	Linéaire	80	8 977,42	3 684,48	5 292,94	112,22	448,87
MOIB061099	[illegible]	15,00 %	06/10/1999	Linéaire	80	2 119,96	870,06	1 249,90	26,50	106,00
MOIB071100	[illegible]	15,00 %	08/11/2000	Linéaire	80	2 171,79	536,62	1 635,17	27,15	108,59
MOIB081100	[illegible]	15,00 %	08/11/2000	Linéaire	80	8 698,07	2 149,15	6 548,92	108,73	434,90
MOIB100299	[illegible]	15,00 %	11/02/1999	Linéaire	80	7 026,68	3 571,89	3 454,79	87,83	351,33
MOIB140600	[illegible]	15,00 %	15/06/2000	Linéaire	80	23 659,02	7 255,43	16 403,59	295,74	1 182,95
MOIB150300	[illegible]	15,00 %	16/03/2000	Linéaire	80	2 058,06	707,47	1 350,59	25,73	102,90
MOIB150598	[illegible]	15,00 %	16/05/1998	Linéaire	80	21 112,87	13 063,59	8 049,28	263,91	1 055,64
MOIB210200	[illegible]	15,00 %	22/02/2000	Linéaire	80	9 021,55	3 191,37	5 830,18	112,77	451,08
MOIB270199	[illegible]	15,00 %	28/01/1999	Linéaire	80	15 181,14	7 799,31	7 381,83	189,76	759,06
MOID011000	[illegible]	15,00 %	01/10/2000	Linéaire	80	2 740,51	719,39	2 021,12	34,26	137,03
MOID040900	[illegible]	15,00 %	05/09/2000	Linéaire	80	5 525,36	1 510,26	4 015,10	69,07	276,27
MOID141200	[illegible]	15,00 %	15/12/2000	Linéaire	80	2 094,69	485,26	1 609,43	26,18	104,73
MOIE010798	[illegible]	15,00 %	01/07/1998	Linéaire	80	3 963,67	2 378,21	1 585,46	49,55	198,18
MOIE041099	[illegible]	15,00 %	05/10/1999	Linéaire	80	2 957,51	1 215,05	1 742,46	36,97	147,88
MOIE051099	[illegible]	15,00 %	05/10/1999	Linéaire	80	1 646,45	676,43	970,02	20,58	82,32
MOIE161199	[illegible]	15,00 %	17/11/1999	Linéaire	80	9 756,74	3 837,65	5 919,09	121,96	487,84
MOIE280799	[illegible]	15,00 %	29/07/1999	Linéaire	80	5 335,72	2 338,83	2 996,89	66,70	266,79
MOIE290199	[illegible]	15,00 %	30/01/1999	Linéaire	80	11 796,50	6 050,63	5 745,87	147,46	589,83
MOIE290900	[illegible]	15,00 %	30/09/2000	Linéaire	80	17 444,36	4 586,41	12 857,95	218,05	872,22
MOIE300900	[illegible]	15,00 %	30/09/2000	Linéaire	80	19 030,21	5 003,36	14 026,85	237,88	951,51
MOII300500	[illegible]	15,00 %	31/05/2000	Linéaire	80	2 266,92	708,42	1 558,50	28,34	113,35
MOIJ011198	[illegible]	15,00 %	01/11/1998	Linéaire	80	13 010,46	7 155,76	5 854,70	162,63	650,52
MOIJ021198	[illegible]	15,00 %	01/11/1998	Linéaire	80	1 793,41	986,38	807,03	22,42	89,67
						209 491,41	**84 358,74**	**125 132,67**	**2 618,64**	**10 474,57**

TOTAL	**1 984 170,45**	**959 877,54**	**1 024 292,91**

Annexe 7

LISTE DES LITIGES

DEBITEUR	OBJET	MONTANT CONCERNE
ELYSEE FACTOR **(société de factoring)**	**Remboursement de paiement sur créances non cédées**	**49 894,68 €**

Annexe 8

LISTE DES SALARIES TRANSFERES

ETAB	MAT	NOM	PRENOM	DATE NAIS	CAT	CAT 35h	STATUT	EMPLOI	ENTREE	DATE ANCTE	DIV.	DEP.	COMP	POSIT.	COEF	BASE HOR.
GA	10159	THEVENIAUD	SANDRINE	04/07/1971	CAD1	sédentaire	CDI	DIRECTRICE RH	07/02/2000	07/02/2000	V Technology	RH	0	2.2	130	151,67
LAV	10261	AKAROUCHE	MOHAMED	18/08/1976	EMPL	etam	CDI	TECHN MICRO-RES	23/10/2000	23/10/2000	V Training	INFORMATIQ IN	0	1.2	210	151,67
LAV	10016	ATTIA	SEVERINE	25/09/1972	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	30/01/1995	30/01/1995	V Training	COMM	2	2.1	110	217 jours par an
LAV	10125	AUGER GRANGETAS	VIRGINIE	21/05/1966	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	23/08/1999	23/08/1999	V Training	COMM	2	1.2	95	217 jours par an
LAV	10109	BOURREAU	FRANCK	04/04/1971	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	29/01/1999	29/01/1999	V Training	COMM	2	2.1	110	217 jours par an
LAV	50042	FERE	CECILE	20/02/1978	EMPL	etam	CDI	ASSIST ADMINIST	05/03/2001	05/03/2001	V Training	ACCUEIL	0	1.1	200	151,67
LAV	10419	FLAVIEN	BEATRICE	02/01/1979	EMPL	etam	CDI	ASSIST LOG. ACC	03/10/2001	03/10/2001	V Training	LOGISTIQUE	0	1.2	210	151,67
LAV	10131	GIL	THOMAS	17/06/1976	CAD2	litinerant	CDI	FORMATEUR	06/09/1999	06/09/1999	V Training	trainer	4	1.2	95	217 jours par an
LAV	10370	LAURENT	PEGGY	11/01/1979	EMPL	etam	CDI	ASSIST LOG. ACC	14/04/2001	14/04/2001	V Training	ACCUEIL	0	2.1	275	151,67
LAV	10104	MAILLET	CAROLINE	10/06/1973	CAD1	sedentaire	CDI	RESP PARTEN/PLA	28/12/1998	28/12/1998	V Training	LOGISTIQUE	0	1.2	95	151,67
LAV	10083	MARTINEZ	CORINNE	13/12/1970	CAD1	litinerant	CDI	RESP DEPART FOR	11/05/1998	11/05/1998	V Training	management	3	1.2	95	217 jours par an
LAV	10168	MIMILLE	SOPHIE	28/07/1974	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	02/03/2000	02/03/2000	V Training	COMM	2	2.1	110	217 jours par an
LAV	10154	OUTAHAR	NOUARA	09/01/1971	EMPL	etam	CDI	ASSIST COMMERCI	01/12/1999	01/12/1999	V Training	COMPTA	0	1.1	200	151,67
LAV	20003	PARADON	XAVIER	27/02/1974	CAD1	litinerant	CDI	CONSULT. FORMAT	04/03/2002	04/03/2002	V Training	trainer	4	2.2	130	217 jours par an
LAV	10014	PINETTE-DORIN	REBECCA	12/08/1974	CAD1	litinerant	CDI	DIRECTEUR KM	01/07/1999	01/07/1999	V Training	COMM	2	3.1	170	217 jours par an
LAV	10009	RENAULT	GAEL	19/05/1959	CAD1	litinerant	CDI	RESP R&D FORMAT	01/08/2001	14/11/1994	V Training	trainer	5	3.1	170	151,67
LAV	10242	RONZEL	SOPHIE	15/07/1976	EMPL	etam	CDI	ASSISTANTE MARK	01/09/2000	01/09/2000	V Training	Marketing	0	1.2	210	151,67
LAV	10269	ROTA	VERONIQUE	05/12/1963	CAD1	litinerant	CDI	CONSULTANTE WEB	01/12/2000	01/12/2000	V Training	trainer	4	2.3	150	217 jours par an
LAV	20002	ROUSSEAU	STEPHANIE	15/07/1974	CAD1	litinerant	CDI	INGEN.COMMERC.	19/02/2002	19/02/2002	V Training	COMM	2	2.2	130	217 jours par an
LAV	20001	SALOU	ELISABETH	09/11/1956	EMPL	etam	CDI	ASSIST COMMERCI	18/02/2002	18/02/2002	V Training	COMM	2	1.2	210	151,67
LAV	10001	TARIN	Caroline	26/09/1975	EMPL	etam	CDI	ASSIST COMMERCI	14/01/2002	14/01/2002	V Training	COMM	2	1.2	210	151,67
LAV	10106	THIELOIS	JOCELYN	21/02/1970	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	04/01/1999	04/01/1999	V Training	COMM	2	2.1	110	217 jours par an
LAV	10057	VAN DE WALLE	LAURE	14/01/1970	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	10/04/1997	10/04/1997	V Training	COMM	2	2.1	100	217 jours par an
LAV	10336	VEINGUERTENER	ALEXANDRA	30/05/1976	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	09/02/2001	09/02/2001	V Training	COMM	2	2.1	110	217 jours par an
LAV	10376	WIERTH	CAROLA	02/01/1978	EMPL	etam	CDI	INGENIEUR COMM	17/04/2001	17/04/2001	V Training	COMM	2	1.4.1	240	151,67
LAV	20005	TOFFIN	KIM LAN	26/09/1974	EMPL	sédentaire	CDI	ASSISTANTE MARK	13/05/2002	13/05/2002	CORP	Corporate tra	5	3.1	400	151,67
LAV	10241	NEUET-SHALTER	CHRISTOPHER	16/08/1976	EMPL	etam	CDI	PROD MANAGER	01/09/2000	01/09/2000	CORP	Corporate tra	5	1.3.2	230	151,67
LAV	10010	PETITET	HENRI	13/11/1970	CAD1	litinerant	CDI	RESP TRAINING C	09/06/1994	09/06/1994	CORP	Corporate tra	5	3.2	210	0
TOU	30275	ATTIAS	MARJORIE	14/03/1966	EMPL	etam	CDI	ASSISTANTE COMP	01/12/2000	01/12/2000	V Training	COMPTA	0	1.1	200	151,67
TOU	30032	BERTHELOOT	SYLVIE	16/01/1970	EMPL	etam	CDI	ASSIST COMMERCI	03/01/1996	03/01/1996	V Training	LOGISTIQUE	0	1.1	200	151,67
TOU	30090	BOURREIL	CELINE	25/06/1969	CAD1	litinerant	CDI	COMMERCIAL FORM	01/09/1998	01/09/1998	V Training	COMM	2	1.1	90	217 jours par an
TOU	30026	LAVAIL	SUZANNE	09/11/1969	CAD1	dirigeant	CDI	DIRECT ASSOC RE	18/09/1995	18/09/1995	V Training	management	3	2.1	110	forfait tous horaire
TOU	30053	MARTUING	MARIE CHRISTI	22/06/1965	CAD1	litinerant	CDI	CONSULT. FORMAT	03/02/1997	03/02/1997	V Training	trainer	4	2.3	150	217 jours par an
TOU	30022	ROQUES	PASCAL	28/11/1960	CAD1	litinerant	CDI	FORMATEUR	01/09/1995	01/09/1995	V Training	trainer	4	3.1	170	217 jours par an
TOU	30059	SOW	JOELLE HORTE	10/02/1969	CAD1	litinerant	CDI	INGENIEUR COMM	02/05/1997	02/05/1997	V Training	COMM	2	1.2	95	217 jours par an
TOU	30274	COUTURIER	ELSA	13/11/1973	EMPL	etam	CDI	ASSIST COMMERCI	04/12/2000	04/12/2000	V Training	LOGISTIQUE	0	1.1	200	151,67

Annexe 9

ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS DE LA SOCIETE VALTECH SA

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
Tél: 0140971717

389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Nos références : / 98562 / AGT

Requérant :

SA VALTECH
GRANDE ARCHE
92400 COURBEVOIE

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur : SA VALTECH (01007726)
Adresse demandée: GRANDE ARCHE 92400 COURBEVOIE
Numéro d'identification: 389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Privilège(s) du Trésor fichier à jour au 11/08/2002

NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires fichier à jour au 12/08/2002

27/12/2001 N° 030109627 Montant créance : 102 363.00 Euros
Créancier(s): URSSAF
3, RUE FRANKLIN 93518 MONTREUIL CEDEX

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière fichier à jour au 05/08/2002

08/04/1999 N° 059902619 *Créancier(s):* MERCEDES-BENZ FINANCEMENT SA
PARC DE ROCQUENCOURT BP 114 78153 LE CHESNAY CEDEX

Biens concernés : Clk320 n wdb208365 1f019064

25/06/1998 N° 059804482 *Créancier(s):* BNP BAIL - NATIO EQUIPEMENT
46-52, RUE ARAGO 92823 PUTEAUX CEDEX

Biens concernés : 1 Mobilier de bureau en bois mob de bureau en kit date de la facture 02 03 1998 fournisseur exo design Ltd avec équipements et accessoires

29/05/1998 N° 059803620 *Créancier(s):* BNP BAIL - NATIO EQUIPEMENT
46-52, RUE ARAGO 92823 PUTEAUX CEDEX

Biens concernés : Ordinateur intégré

11/03/1998 N° 059801895 *Créancier(s):* BNP BAIL - NATIO EQUIPEMENT
46-52, RUE ARAGO 92823 PUTEAUX CEDEX

Biens concernés : Mobilier métallique de bureau marque divers général avec équipements et accessoires

Publicité(s) de contrats de location fichier à jour au 05/08/2002

02/05/2002 N° 170204873 *Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
59, AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
Tél: 0140971717

389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Nos références : / 98562 / AGT

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Biens concernés : Divers matériels informatiques selon facture Econocom 2002b11190

26/02/2002 N° 170202039 *Créancier(s):* FRNAFINANCE
59, AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

Biens concernés : Divers matériels informatiques selon facture Econocom 2002b11093 du 08/02/2002.

28/11/2001 N° 170110700 *Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
59, AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON

Biens concernés : Divers matériels informatiques détails selon facture

31/10/2001 N° 170109580 Montant créance : 111 820.00 Francs français
Soit 17 046.85 Euros
Créancier(s): BNP PARIBAS LEASE GROUP
46/52, RUE ARAGO 92800 PUTEAUX

Biens concernés : Photocopieur Marque:Canon série:Scx00412 fac. Du 11/10/2001 chez alcyon bureautique

24/06/1998 N° 179803414 Date de fin de contrat : 28/02/2001
Créancier(s): GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE
52, AVE DES CHAMPS PIERREUX 92736 NANTERRE CEDEX

Biens concernés : Copieur Gp 215 équipe marque canon type Gp 215 n série sfy02632

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété fichier à jour au 05/08/2002

NEANT

Privilège(s) de vendeur et action résolutoire fichier à jour au 26/09/2002

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce fichier à jour au 26/09/2002

NEANT

Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement fichier à jour au 26/09/2002

NEANT

Protêt(s) fichier à jour au 26/09/2002

NEANT

Nantissement(s) de parts de société civile fichier à jour au 26/09/2002

NEANT

Nantissement(s) judiciaires(s) fichier à jour au 26/09/2002

NEANT

Bien(s) inaliénable(s) fichier à jour au 26/09/2002

Election de domicile : DOMICILE EST ELU EN SON
AGENCE PUTEAUX PARVIS 3 PL DE LA DEFENSE
92974 PARIS LA DEFENSE CEDEX POUR LA
VALIDITE CETTE INSCRIPTION FAIT SUITE AU
TRANSFERT DE LA SOCIETE VALTECH

Date : 5 Août 1997
Numéro : 1808

Montant des créances : 1.200.000 FRF
Euros)
Acte ACTE SOUS SEING PRIVE
En date du : 30 Juillet 1997
Au profit de : BANQUE NATIONALE DE PARIS
16 BLD DES ITALIENS
75009 PARIS
Election de domicile : DOMICILE EST ELU EN SON
AGENCE DE PUTEAUX LE PARVIS 3 PL DE LA D
EFENSE 92974 PARIS LA DEFENSE CEDEX POUR LA
VALIDITE CETTE INSCRIPTION FAIT SUITE AU
TRANSFERT DE LA SOCIETE VALTECH

Date : 7 Mai 1998
Numéro : 1028

Montant des créances : 3.000.000 Francs Français
457.347,05 Euros)
En date du : 4 Mai 1998
Au profit de : BANQUE NATIONALE DE PARIS
A CONCURRENCE DE 1 500 000,00 FRS
16 BRD DES ITALIENS
75009 PARIS
- CEPME
A CONCURRENCE DE 1 000 000,00 FRS
27-31 AVE DU GENERAL LECLERC
94 MAISONS ALFORT
Election de domicile : 92974 PARIS LA DEFENSE 3 PL DE
LA DEFENSE BNP ET CEPME (PARI-PASSU)

Date : 10 Août 1999
Numéro : 1762

Montant des créances : 5.500.000 FRF (soit 838 469,39
Euros)
Acte ACTE SOUS SEING PRIVE

En date du : 30 Juillet 1999
Au profit de : CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
103 AVE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS
Election de domicile : DOMICILE ESTIMATION
AGENCE DE LA DEFENSE SISE 7 PLACE DE LA DE
FENSE 92974 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Date : 11 Août 1999
Numéro : 1769

Montant des créances : 21.600.000 FRF
Euros)
Acte ACTE SOUS SEING PRIVE
En date du : 30 Juillet 1999
Au profit de : BANQUE NATIONALE DE PARIS
16 BLD DES ITALIENS
75009 PARIS
Election de domicile : DOMICILE ESTIMATION
AGENCE PUTEAUX LE PARVIS 3 PLACE DE LA D
EFENSE 92974 PARIS LA DEFENSE POUR LA
VALIDITE DE L INSCRIPTION A PRENDRE EN POUR
LA CORRESPONDANCE & LE RENVOI DES PIECES

Date : 23 Septembre 1999
Numéro : 2170

Montant des créances : 11.500.000 FRF
Euros)
Acte ACTE SOUS SEING PRIVE
En date du : 15 Septembre 1999
Au profit de : CREDIT D'EQUIPEMENT DES
PETITESET MOYENNES ENTREPRISES C E P M E
27/31 AVE DU GENERAL LECLERC
94700 MAISONS ALFORT
Election de domicile : DELEGATION REGIONALE DU
CEPME TOUR ATLANTIQUE LA DEFENSE 9 92911
PARIS LA DEFENSE CEDEX

Sous réserve des inscriptions pouvant exister sur

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire, se reporter à l'état des ins
catégorie. S'il s'agit d'un fonds artisanal, se reporter à l'état des inscriptions de
concernant ce type de fonds.